



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussignée donne avis à tous les citoyens que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Édouard étudiera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 2 mai 2023, à 20 h, une demande de dérogation mineure concernant le lot 4 426 049, situé au 230, rang Lafrenière, pour un lotissement d'une superficie de droit acquis.

La demande présentée a pour but d'autoriser :

- la subdivision du lot 4 426 049 pour délimiter une superficie de droit acquis avec un lot résiduel agricole ayant un frontage de 4,37 mètres, alors que le règlement de lotissement no. 2015-260, à l'article 19 et au tableau 4 exige que la largeur minimale d'un lot soit de 45 mètres .

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Édouard, ce 17 avril 2023.

---

Édith Létourneau

Directrice générale et greffière-trésorière